

## Concentration des effectifs : le programme, pas la contrainte

**Vendredi 22 avril 2022 - N°389**



*par Hubert Tassin – Président des P.P.*

**L**e débat de la grande concentration des effectifs chez un nombre réduit d'entraîneurs n'est pas nouveau. Il est même assez récurrent depuis des décennies. Si certains imaginaient qu'il était plus flagrant en plat qu'en obstacle, la domination de quelques-uns s'est renforcée ces dernières années en obstacle, alors même qu'un déficit de partants se fait sentir dans la discipline. La semaine dernière, sous la plume, alerte, de Pascal Adda, le débat a été posé dans les colonnes de *Jour de Galop* puis développé avec une vision différente et tout aussi argumentée de François Nicolle.

### Ne pas mésestimer la diversité des propriétaires et des entraîneurs

A y regarder de plus près, il faut souligner qu'il y a, chez les entraîneurs en obstacle comme en plat, de très nombreux talents et beaucoup de jeunes dont les succès sont patents. Pour ne heurter personne je me garderai bien d'en dresser une liste.

Dans les deux grands centres parisiens comme en régions, il y a des entraîneurs de grande qualité et de véritables réussites. Pour en rester à l'obstacle, prenons les douze derniers Grand Steeple Chase de Paris : ils auront permis à Louisa Carberry (2 fois), à Isabelle Pacault, à Dominique Bressou, à Christo Aubert et à Patrice Quinton de briller au plus haut niveau. Marcel Rolland ou Nicolas Bertran de Balanda figurent au palmarès de la Grande Course de Haies d'Auteuil... L'actualité très récente montre aussi que les choses ne sont jamais figées et que l'image d'entraîneur d'obstacle de Richard Chotard ou des Leenders père et fils ne les ont pas empêchés de réussir à remporter des groupes de plat de 3 ans (le Djebel et la Force), si difficiles au printemps.

Non, les choses ne sont pas figées et jamais définitives. La diversité est à nos portes, et c'est à nous de la cultiver. Cette diversité existe aussi chez les propriétaires qu'on aurait bien tort de réduire aux grandes casaques classiques. Restons-en à nouveau à l'actualité très récente. En Plat le Djebel, revient à une association d'une dizaine de copropriétaires, le gagnant du la Force est réparti en 9 mains. Le Prix Imprudence de Malavath récompense un syndicat de propriétaires dont certains investissent pour la première fois et d'autres, parfois membres des PP, sont plutôt des amateurs de courses d'obstacle.

On répète à l'envi que les plus jeunes propriétaires sont moins impliqués. Ils sont probablement plus discrets, en conformité avec leur niveau de revenus mais tout autant passionnés. La récente victoire d'Indivis sur l'hippodrome de Meslay du Maine sous la férule d'Augustin de Boisbrunet en

est un bon exemple. Ce fils de Coasthal Path appartient à une demi-douzaine de propriétaires associés dont la moitié ont moins de 35 ans. Et ils n'en sont pas à leur coup d'essai ! Dans le même registre, c'est sous les couleurs d'Hubert Benoit d'Azy, qui fut aussi candidat sous la bannière PP lors des dernières élections du Galop que L'Eau du Sud s'est imposée récemment à Auteuil. Encore une casaque de la génération montante et passionnée. Il faut avoir confiance en l'avenir.

La diversité existe donc. Sans nier la concentration des effectifs chez quelques entraîneurs en plat et plus encore en obstacle, il faut y voir une source d'optimisme et une obligation de préparer -avec eux - l'avenir.

## Tout est dans le programme

Les entraîneurs qui réussissent le mieux en compétition sont ceux qui attirent le plus de propriétaires. Ce n'est ni une découverte, ni une nouveauté, ni en plat ni en obstacle. Souvenons-nous des supériorités écrasantes d'André Adèle et Georges Pelat ou, plus près de nous, de Jean-Paul Gallorini. Elles valaient bien, dans un contexte différent, celles qu'exercent aujourd'hui François Nicolle et le tandem qui forment Guillaume Macaire et Hector de Lageneste.

Pour autant, ce ne sont pas les talents d'entraîneurs qui manquent et notamment chez des jeunes entraîneurs. Parmi les pistes de réflexion évoquées par Pascal Adda, la limitation du nombre de chevaux qu'un entraîneur pourrait avoir dans ses boxes est une hypothèse qui heurte ma confiance dans l'univers de concurrence et dont je ne suis pas certain qu'elle réglerait la question. D'abord parce que la règle est facile à tourner. Le sujet avait été évoqué, au sujet de la

discipline du plat sous la présidence de Jean-Luc Lagardère et vite abandonné. Certains entraîneurs avaient clairement souligné que leur premier garçon obtiendrait sans difficulté une licence et travaillerait alors en équipe. Il ne s'agirait pas alors de « prête nom » mais d'une organisation différente qui rendrait la limitation inopérante.

Inutile de monter une usine à gaz qui mette en cause des principes, si, en plus elle ne peut pas fonctionner. Je ne suis pas convaincu qu'interdire à des propriétaires de choisir librement leur entraîneur puisse être un bon moyen de convaincre. Certains limiteront leur effectif ou renonceront.

## Chacun doit trouver sa juste place

La question posée par Pascal Adda, et d'autres, n'est pour autant pas incongrue. Il est assez décourageant pour des propriétaires d'effectifs plus modestes d'avoir le sentiment de se retrouver trop souvent « barrés » par des compétiteurs issus des effectifs des grandes écuries. Avec ce sentiment lassant de ne jamais pouvoir accéder - ou presque - à la plus haute marche du podium.

La question ne me semble pas être de sanctionner la compétence en limitant certains. C'est la politique ultra-élitiste de nos programmes, particulièrement en obstacle, qui est pour moi la cause de la concentration. Les statistiques en témoignent.

Il n'y a qu'un facteur de régulation de notre écosystème : le programme et, donc la répartition des enveloppes d'allocations. C'est sur ce point que nous devons être collectivement vigilants pour assurer le dynamisme. Quand je dis

29 rue Claude Terrasse 75016 Paris

Tél. 01 46 21 80 82 • Fax 01 46 21 80 85 • [associationpp@yahoo.fr](mailto:associationpp@yahoo.fr) • [www.lespp.fr](http://www.lespp.fr)

collectivement, j'inclue évidemment nos autorités de tutelle qui doivent assurer que la stratégie vise bien la prospérité de long terme.

Je réclame ainsi depuis longtemps et avec constance que le programme d'obstacle retrouve une proportion de handicaps qui puisse faire revenir des propriétaires. Bien sûr, c'est indispensable si la discipline veut retrouver des parieurs. C'est aussi parce qu'un programme de handicaps équilibre les chances des uns et des autres et permet à chacun d'espérer trouver sa place. C'est une des solutions que nous avons développée à l'occasion des réflexions ouvertes par le président du conseil de l'Obstacle Jacques Détré et partiellement mise en œuvre... avec un début de succès.

Il n'y a à l'évidence pas assez de handicaps dans nos programmes d'obstacle. On ne peut pas en vouloir à ceux qui défendent leurs intérêts d'affirmer le contraire. En Grande Bretagne, plus de 60% des courses d'obstacle sont des handicaps, et moins de 20% chez nous. Il faut ne pas se limiter à ce sujet et il faut reconstruire un programme intermédiaire, continuer à revaloriser sensiblement les « Grands Prix » de province et les courses qui y mènent. C'est en redonnant la confiance aux propriétaires, notamment dans nos ancrages en régions, qu'ils pourront trouver une place dans ce programme et qu'on reconstruira un tissu de propriétaires et donc d'entraîneurs plus compétitifs et diversifiés.

Pour cela, il ne faut pas renoncer à la compétition entre entraîneurs. Il faut une vraie politique volontariste, claire et nette. Pas des demi-mesures.

*Si vous ne recevez pas ce bulletin hebdomadaire par mail, il suffit de vous inscrire en nous adressant un courriel à [associationpp@pp.fr](mailto:associationpp@pp.fr)*